**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE**

**COMMUNE DE SAINT-LÉGER**

**Réunion de Conseil Municipal du 28 avril 2022**

Séance à 19 h 30.

Convocations du 24 avril 2022.

**- Ordre du jour :** Rendez-vous avec M. BURNIER Frédéric de MESUR’ALPES pour une présentation sur les chemins communaux – Approbation du règlement du cimetière.

**- Présents :** Mesdames GIROUD Sylvie, GRAVIER Nadia et VERVIN Marion (arrivée à 19 h 52).

Messieurs COHIN Mickaël, HALLER Ludovic, CHAMPIOT Éric, JACQUET Hugues (arrivé à 19 h 52), LOISEL Yves.

**- Absents :** Madame PIERRON Élise.

**- Pouvoirs :** Madame PIERRON Élise à Madame GIROUD Sylvie.

**- Secrétaire de séance :** Monsieur COHIN Mickaël.

**- Rendez-vous avec M. BURNIER Frédéric de MESUR’ALPES pour une présentation sur la règlementation des chemins communaux :** M. BURNIER Frédéric expose aux membres du Conseil Municipal la règlementation en vigueur sur les voiries communales.

Il existe deux types de voiries : les voies communales et les chemins ruraux. M. BURNIER expose les définitions de chaque catégorie, les propriétaires, les compétences juridiques, les obligations de chacun, pouvoirs du Maire, limites et particularités.

La commune a fait répertorier et porter sur un plan, consultable en mairie, les chemins communaux.

Exposé de 19 h 30 à 21 h.

**Début de la seconde partie : 21 h.**

**- Approbation du règlement du cimetière :** Mme GRAVIER Nadia présente aux membres du Conseil Municipal le projet de règlement du cimetière communal.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le projet présenté.

Délibération n° 19.

La séance est levée à 21 h 13.

Le Maire,

COHIN Mickaël,

Affiché à la porte de la mairie le 2 mai 2022, conformément à l’article L.1221-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.